

Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Janvier 2025

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

Délibérations
du Conseil Municipal p. 3

Réalisations 2024 p. 7

Projets 2025 p. 8

Les activités
de l'école p. 9

La vie associative p. 10

La mairie
communique p. 12

Merci aux associations et à l'école
de Sabarat et à la commission
communication qui ont contribué
à l'élaboration de ce bulletin.

Mairie de Sabarat
1, place du Pradet – 09350 – SABARAT
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos
Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babron.com

Impression : NOVA - Foix
05 61 65 14 64

Tirage : 275 exemplaires

Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.sabarat.fr>



Le Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Cette nouvelle année s'ouvre dans un contexte économique et budgétaire complexe. La loi de finances 2025 marque une volonté affichée de l'État de réduire le déficit public. Ce déficit, souvent au cœur des débats, ne provient pourtant pas des collectivités territoriales, qui, rappelons-le, gèrent leurs budgets de manière stricte et responsable depuis de nombreuses années.

Des collectivités exemplaires dans leur gestion

Les communes, comme la nôtre, sont soumises à des règles budgétaires strictes qui interdisent le recours au déficit pour financer leur fonctionnement. Ainsi, contrairement à l'État, nous équilibrons chaque année notre budget sans pouvoir dépenser plus que nos recettes. Cela fait des collectivités locales des acteurs exemplaires en matière de gestion publique.

Pourtant, la réduction progressive des dotations de l'État impacte directement notre capacité à investir dans des projets structurants. Moins de dotations signifie moins d'investissement, et cela se traduit concrètement par une diminution de l'activité économique locale et des opportunités d'emploi pour nos artisans, entrepreneurs et entreprises. Ce cercle vicieux affecte non seulement la dynamique de nos territoires, mais également le quotidien des habitants.

Des impacts locaux à maîtriser

Si l'objectif de réduction du déficit public est louable, il est essentiel de rappeler que cette trajectoire ne doit pas se faire au détriment des communes, qui jouent un rôle central dans votre quotidien. Les investissements des collectivités locales représentent près de 70 % des investissements publics en France. Les réduire, c'est ralentir des projets essentiels comme la rénovation des bâtiments publics, le développement des infrastructures, la sécurisation des axes routiers ou encore les actions en faveur de la transition écologique.

Malgré ces difficultés, soyez assurés que nous continuerons à nous battre pour préserver la qualité de vie et les services auxquels vous avez droit. Mais il est temps que l'État cesse de faire peser sur les collectivités locales le poids de son propre déficit.

Restons mobilisés, déterminés et fiers de ce que nous construisons chaque jour pour notre commune.

En ce début d'année, je tiens à vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos proches. Que 2025 soit une année de solidarité et de projets partagés pour notre commune. Belle année à toutes et à tous !

Votre Maire
MILHORAT Laurent



Délibérations du conseil municipal 2024

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr, rubrique « Conseil Municipal ».

30 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - ESQUIROL William - LEAL RAMIREZ Agnès – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.
Madame PONS Magnolia.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AVEC LEC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Arize Lèze a renouvelé la Délégation de Service Public concernant l'enfance et la jeunesse pour la période 2024-2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des communes mettent à disposition du personnel et des locaux pour les services ALAE et ALSH.

Il indique qu'il s'agit à ce titre de signer une convention de mise à disposition de services et de locaux entre la commune, la Communauté des Communes Arize Lèze et la Fédération Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Il précise que cette mise à disposition est gratuite et que le personnel communal est sous la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les conventions de mandat annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de mises à disposition ainsi toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Votée à l'unanimité

● OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2024 comme suit :

- en Section d'Investissement (Dépenses et Recettes) :

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
203	Frais d'études recherche développements	+ 6 300 €	
2051	Concessions, droits similaires	- 280 €	
2151	Réseaux de voirie	+ 3 780 €	
2156	Matériel et outillage d'incendie	- 1 020 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	- 300 €	
2184	Mobilier	+ 50 €	
2188	Autres Immobilisations Corporelles	+ 1 000 €	
1328	Autres Subventions d'investissement		+ 6 935 €
10222	FCTVA		+ 1 120 €
021	Virement de la section d'investissement		+ 1 475 €
TOTAL		+ 9 530 €	+ 9 530 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à **413 435 €**.

• en Section de Fonctionnement (Dépenses et Recettes) :

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
60622	Carburants	+ 1 328 €	
6067	Fournitures Scolaires	+ 60 €	
65568	Autres Contributions	+ 3 742 €	
66111	Intérêts Emprunts Dettes	+ 6 802 €	
6618	Intérêts des Autres Dettes	- 15 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	+ 1 475 €	
703111	Concessions cimetière		+ 200 €
73211	Attribution de compensation		- 1 686 €
732221	Fonds péréquation ressources communales et intercommunales		+ 132 €
744	FCTVA		- 239 €
TOTAL		- 1 593 €	- 1 593 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recette à 418 073 €

Votée à l'unanimité

● **OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DU SMDEA : RETRAIT COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES**

Vu l'article 10 bis.1 des statuts du SMDEA, relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat ;

Vu l'article 10 bis.2 des statuts du SMDEA, relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

Considérant que la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification du périmètre du SMDEA,

Considérant qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées et le SMDEA et est joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré

Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

D'approuver le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

Pour 7 – Abstention 1



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET
Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**.

2 Donnez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou le **code postal** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Télicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - ESQUIROL William - PONS Magnolia - THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.
Madame LEAL RAMIREZ Agnès.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : RÉGULARISATION D'EMPRISE DE VOIRIE - ANNULATION DE CESSION SCI FAIRE

Monsieur le Maire :

- INDIQUE que par délibération en date du 30 juin 2011 la commune a décidé de régulariser l'emprise du chemin « Saint Pey – Lastujaques – Le Pugneret » et notamment d'acquérir à l'euro symbolique les emprises appartenant la SCI FAIRE

- PRÉCISE que, c'est par erreur, qu'une emprise de 3a 27ca provenant de la division de la parcelle A 1005, et correspondant à la grange cadastrée A 1178, a été acquise

- DEMANDE l'autorisation de procéder à la signature d'un acte rectificatif permettant d'annuler l'acquisition de la parcelle A 1178 et ainsi en transférer la propriété à la SCI FAIRE.

L'ASSEMBLÉE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE DE :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un acte rectificatif annulant la cession de la parcelle A 1178 à la commune.

Votée à l'unanimité

● OBJET : RÉGULARISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire :

- EXPOSE au Conseil Municipal la possibilité et l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par actes administratifs

- RAPPELLE la nécessité de régulariser les emprises de voiries routières en permettant à la commune d'en devenir propriétaire afin de pouvoir classer ces voiries dans son domaine public.

- PRÉCISE qu'en vertu des dispositions de l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales le maire est habilité à recevoir et authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1369 du code civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

- INDIQUE enfin, que s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le conseil municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que les autres parties contractantes et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de ces actes, à savoir le Maire.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- PROCÉDER à l'acquisition des différentes parcelles comprises sous l'emprise de la voirie routière, par acte authentique en la forme administrative, à l'euro symbolique.

- AUTORISER M. REY Didier Maire Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune lesdits actes et tous documents relatifs à ces transactions

Votée à l'unanimité

● OBJET : TABLEAU CLASSEMENT VOIES COMMUNALES - MISE À JOUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de classement des voies communales, rue et places publiques établi avec le concours du service voirie de la Communauté des Communes Arize Lèze sur l'ensemble du territoire communal.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE le métrage du classement des voies communales, rues et places publiques, indiquées au tableau figurant dans le tableau de classement des voies communales, réparti comme suit :

- 12 735 mètres de voies communales à caractère de Chemin ;
- 961 mètres de voies communales à caractère de Rue ;
- 8 600 mètres-carrés de voies communales à caractère de Place.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Votée à l'unanimité

● OBJET : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS AU TITRE DU RISQUE PRÉVOYANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

1°) de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque prévoyance (obligatoire dès le 1er janvier 2025)

2°) de retenir pour le risque prévoyance : la labellisation

3°) de fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/01/2025, comme suit :

- pour le risque prévoyance : 7€/mois/agent

Le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant totale de la cotisation de l'agent.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Votée à l'unanimité

● OBJET : RÉFECTION DU CHEMIN DU CALBUS ET D'ACHAT DE PANNEAUX ROUTIERS - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2025

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place pour la réfection du Chemin du Calbus et l'achat de panneaux routiers : 7 026 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention 2 810 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 auprès de l'État.

Votée à l'unanimité

● OBJET : RÉFECTION DU CHEMIN DU CALBUS ET D'ACHAT DE PANNEAUX ROUTIERS - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2025

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place pour la réfection du Chemin du Calbus et l'achat de panneaux routiers : 7 026 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention 2 810 € au titre du Fonds Départemental Action Locale 2025 auprès du Département de l'Ariège.

Votée à l'unanimité

● OBJET : OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ÉLECTRO-TINTEMENTS SUR LES CLOCHES DE L'ÉGLISE POUR LE CARILLON - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2025

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'Église pour le Carillon : 5 486 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention 2 194 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 auprès de l'État.

Votée à l'unanimité

● OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX ÉLECTRO-TINTEMENTS SUR LES CLOCHES DE L'ÉGLISE POUR LE CARILLON - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2025

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place de nouveaux électro-tintements sur les cloches de l'Église pour le Carillon : 5 486 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention 2 194 € au titre du Fonds Départemental Action Locale 2025 auprès du Département de l'Ariège.

Votée à l'unanimité

● OBJET : SMDEA - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS) DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023.

Considérant la présentation du RPQS du SMDEA pour l'année 2023 au conseil municipal ;

Il est proposé :

Article 1 : DE PRENDRE ACTE de la présentation du RPQS du service public d'eau potable du SMDEA pour l'année 2023.

Article 2 : D'AUTORISER monsieur le Maire à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Votée à l'unanimité

● SDE09 – MOTION : AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE : UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE EN DANGER

Motion ayant pour objet de défendre le maintien des aides à l'électrification rurale et la péréquation territoriale initiée depuis 1936.

Le FACE qui finance vos travaux sur vos communes est aujourd'hui en danger.

Le Comité Municipal de SABARAT demande au gouvernement de ne pas mettre en œuvre cette réforme du changement d'affectation budgétaire du CAS FACE

Il lui demande de préserver la péréquation actuelle qui prévaut pour les aides à l'électrification rurale afin de ne pas amplifier la fracture territoriale dans la qualité et la desserte des territoires ruraux et de montagne.

Votée à l'unanimité

Réalisations 2024

ÉTUDE ROUTIÈRE SÉCURISATION ENTRÉES VILLAGE

En septembre 2017, le conseil municipal en place avait par délibération reconnu la nécessité de réaliser des travaux de ralentissement et d'aménagement urbain sur le secteur concernant le croisement des 4 chemins et les routes adjacentes (Route de Daumazan, route de Pailhes, route du Carla et tronçon 4 chemins - Mairie : RD119 - RD628 - RD26).

L'étude menée par le cabinet OTCE avait estimé le montant des travaux à plus de 1 million d'euro (1 040 590 € pour la solution de base).

Au vu du montant des travaux, il avait été envisagé de phaser les investissements en 4 tranches.

Le renouvellement des instances et la crise sanitaire, ainsi que d'autres travaux mieux financés, ont vu ces opérations reportées.

La commission travaux de la mairie va relancer ce projet, en proposant au Conseil Municipal de mandater un cabinet qui devra mettre en avant la sécurisation et les travaux de ralentissement au détriment de l'aménagement urbain.

Depuis le mois de juin 2024, le cabinet OTCE a donc repris les travaux d'étude en concertation avec la direction des routes du Département de l'Ariège et la mairie.

Cette mission en maîtrise d'œuvre se compose :

- d'une tranche ferme incluant Étude du Projet et le diagnostic avant la production de l'avant-projet défini et du dossier de demande de Subventions.

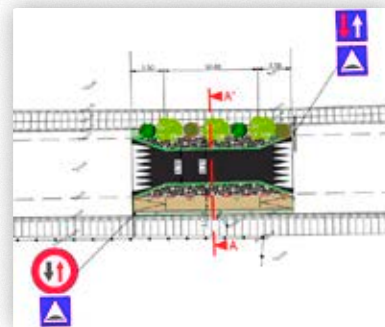
Cette étude obligatoire devra être présentée en Commission de Traverse d'Agglomération du Département de l'Ariège pour validation (les travaux étant effectués sur des départementales) et demande de subvention.

- d'une tranche optionnelle (qui sera déclenchée si l'opération rentre dans sa phase de réalisation suite à l'obtention des subventions) qui comporte l'élaboration du marché de mise en concurrence et le suivi du chantier).

Cette étude sera finalisée et présentée à la population au premier trimestre 2025.

Coût de l'opération

- **Tranche Ferme** : 5 953 € HT soit 7 155,60 € TTC
- **Tranche Optionnelle** : 4 270,50 € HT soit 5 124 € TTC
- Pas de Subventions perçues sur les études routières



INSONORISATION CANTINE

Lors des derniers conseils d'école, les intervenants de Léo Lagrange, titulaire de la DSP Enfant Jeunesse de la communauté des communes Arize Lèze, en charge de l'ALAE sur le temps de midi, se sont plaint du bruit dans la cantine.

Une intervention d'une société spécialisée dans le traitement des problèmes d'acoustiques a été commandée.

Celle-ci fait apparaître un Temps de Réverbération (TR=écho) de 1,2 seconde. Le TR moyen à respecter selon la réglementation est compris entre 0,4 et 0,8. Le traitement afin de descendre le TR à 0,5 seconde se fera grâce à des panneaux acoustiques : 7 suspendus et 2 muraux.

La mise en place de ces panneaux a été confiée à une entreprise spécialisée, Moderato Archi, qui avait déjà travaillé avec la mairie de Campagne sur Arize. La pose des panneaux a été effectuée en novembre 2024.

Coût de l'opération : 4 315 € HT, soit 5 178 € TTC
Subventions perçues : 3 600 €, soit 80 % du montant HT :
• État DETR : 2 158 €
• Département de l'Ariège FDAL : 1 295 €
Récupération TVA : 849 €
Coût pour la commune : 876 €



CHEMINS COMMUNAUX RÉGULARISATION

Depuis la délibération du 27 mars 2017, les chemins communaux sont devenus chemins d'intérêt communautaire et sont donc entretenus par le service voirie de la Communauté des Communes Arize Lèze.

Par délibération du 10 novembre 2022, la Communauté des Communes Arize Lèze a revu la définition de l'intérêt communautaire pour la voirie. Cette délibération exclue les chemins de l'intérêt communautaire et donc de l'entretien par l'équipe voirie, les chemins non cadastrés (tracés et goudronnés sur des parcelles privées, mais étant cadastrés sur d'autres sections).

Exemple de chemin à régulariser :

Il a donc été demandé aux communes de régulariser ces chemins pour les cadastrer sur des parcelles publiques. Pour Sabarat, cela concerne 10 chemins sur les 20 chemins communaux.

Tous les relevés de géomètre ont été réalisés en 2024. Les actes administratifs seront réalisés et signés en 2025.

Coût de l'opération :

- Géomètre (Devis) : 7 231 €
- Actes administratifs (devis) : 1 764 €
- Coût Total** : 8 995 €



PLUVIAL RUE DES JARDINS

Le SMDEA a entamé des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif place du Coustou et rue des Jardins en début d'année 2024.

Afin de réaliser les travaux rue des Jardins, le SMDEA au vu de la configuration de la rue, ne peut mettre en place le réseau d'assainissement que s'il refait aussi le réseau pluvial.

Ce réseau étant de compétence communale, si ces travaux n'avaient pas été pris en charge par la mairie, les travaux d'assainissement ne pouvaient pas être effectués rue des jardins.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Vivincos. Par rapport au devis estimatif, il a fallu rajouter un regard sur le pluvial et le raccord du pluvial d'une maison en sous-sol.



Cout de l'opération : 7 818,06 € pour le SMDEA et 3 949,87 € pour l'entreprise Vivincos.

Coût de l'opération : 11 767,93 €

Récupération TVA estimée : 1 930,41 €

Coût prévisionnel pour la commune : 9 837,52 €

PROJETS 2025

CARILLON ÉGLISE

Le carillon de l'église de Sabarat est un élément patrimonial notable. Comme dans de nombreuses communes françaises, le carillon de l'église sert à marquer les heures, signaler des événements religieux ou diffuser des mélodies particulières lors des célébrations.

Installé en 2007, ce mécanisme de tintement d'un carillon d'église fonctionne grâce à un système de marteaux actionnés par des câbles ou des leviers reliés aux cloches. Ce dispositif est électrique.

Il est nécessaire de remplacer les 5 électro-tintements qui sont devenus obsolètes et défectueux.

Coût prévisionnel de l'opération : 5 485,55 € HT soit 6 582,66 € TTC

Subventions demandées :

- État DETR : 1 646 €
- Département de l'Ariège FDAL : 2 194 €

Récupération TVA estimée : 1 079,82 €

Coût prévisionnel pour la commune : 1 663,24 €



VOIRIE CHEMIN DU CALBUS ET SIGNALISATION ROUTIÈRE

Un tableau de voirie communal est un document administratif qui recense et décrit l'ensemble des voies et espaces publics appartenant à une commune. Ce tableau permet de distinguer les voiries communales des autres types de voies (départementales, nationales, privées) et sert de base pour la gestion, l'entretien, et le développement des infrastructures routières locales.

On distingue dans ce tableau les chemins communaux et les chemins ruraux. Les chemins communaux ont une obligation d'entretien par la commune contrairement aux chemins ruraux (articles L141-8 du code de la voirie routière, L.2321-2 du code général des collectivités territoriales).

Pour bénéficier d'un entretien le chemin doit donc être inscrit en chemin communal sur notre tableau de voirie, pour ensuite être versé au tableau des voiries gérées par le service voirie de la Communauté des Communes Arize-Lèze.

Il est convenu de revoir le classement de la voirie communale pour intégrer les chemins ruraux qui desservent au moins 3 habitations (même si chaque cas doit être étudié de façon individuelle) pour les transformer en chemin communal.

Pour le chemin du Calbus, à la suite de la construction d'une nouvelle habitation, le Conseil Municipal par délibération du 17 décembre 2024, il a été décidé de transformer ce chemin rural en voirie communale.

La commune a donc demandé aux services de voirie de la communauté des communes Arize Lèze de chiffrer le montant de l'investissement à réaliser par la commune pour goudronner, sous mandat, le chemin du Calbus. La commune profitera de cette réfection de chaussée pour aménager un emplacement pour les containers poubelles.

Devis validé par le Conseil Municipal en vue de demande de subventions.

Les travaux seront eux réalisés lors du programme de voirie de la communauté des communes Arize Lèze 2025.

En parallèle, il a été demandé de délimiter les entrées de village sur la route des Capérés. De même, pour la commande d'un panneau STOP pour le bas du pont, à la suite du vol de celui-ci lors de la fête locale, deux panneaux directionnels OBSERVATOIRE ainsi qu'un panneau interdiction de stationner pour les 4 chemins.

Des panneaux sont donc en commande et ont été rajoutés à cette opération pour demande de subvention.

De même, pour la commande d'un panneau STOP pour le bas du pont, suite au vol de celui-ci lors de la fête locale.

Coût prévisionnel de l'opération :

7 026 € HT soit 7 927 € TTC

Subventions demandées :

- État DETR : 2 810 €
- Département de l'Ariège FDAL : 2 810 €

Récupération TVA estimée : 1 300 €

Coût prévisionnel pour la commune : 1 007 €





Les activités de l'école

• Bonjour, nous allons vous présenter le **harcèlement**. Le harcèlement, c'est quand quelqu'un te fait du mal tous les jours. On a appris à le reconnaître et alerter : on peut téléphoner au 3018 ou on peut aussi en parler à un adulte de confiance.

Paco, Éliça et Felician

• En classe, on a fait des exposés sur les **régions françaises** métropolitaines et de l'outre-mer. On a appris beaucoup de choses. Chaque groupe a pu ramener une spécialité de sa région. On a pu ainsi goûter des bretzels, une quiche lorraine, du foie gras, une tarte tatin, un Paris-Brest... C'était délicieux !

Malauray, Manœ et Anyssa



• On participe à un concours qui s'appelle L'école des Odysées. On doit **créer une histoire** à partir d'histoires locales, donc si vous en connaissez une, on est preneurs ! On devra enregistrer nos voix et des bruitages puis l'envoyer à la radio France Inter. Il y a environ 1200 écoles qui participent. Si on gagne ce concours, on ira à Paris pour enregistrer notre histoire !

Chloé, Anna et Orion

• Pendant la récré c'est chouette, on peut faire du **tricot** avec Jessica (l'AESH des enfants en difficulté). Elle nous a appris le point à l'endroit et elle veut nous apprendre le point à l'envers. On adore ça.

Amande, Pessah et Solen

• Début octobre on est allés à **Orlu**. On a visité la centrale hydroélectrique, on a vu les turbines et comment ils avaient monté la conduite forcée.



Ensuite, on a pique-niqué par groupes, c'était trop bien !



Puis on est allés à la Maison des loups, on les a soignés à travers un tunnel.



Pour finir, on a visité la ferme de Mr Seguin et fait l'activité orpaillage, mais c'était de la pyrite

Diégo, Jules et Timéo



• L'ALAE nous propose plusieurs **activités après la cantine**. Celle qu'on préfère c'est le « cache-cache dans le village ». Ce jeu consiste à tirer au sort un « chat » qui cherchera les « souris » dans presque tout le village. N'entendez-vous pas courir et rire dans vos rues ?

Hugo, Téliu et Evan



• En classe, on fait de la **musique**. Les chants qu'on apprend sont *Sacré Charlemagne*, *En sortant de l'école* et aussi *Londres flambe* et *Gens de la ville* qu'on chante en canon. On fait aussi de la flûte à bec et la maîtresse fait de l'accordéon et du piano. Nous vous invitons au concert de Noël qui aura lieu sous la halle des Bordes sur Arize le 8 décembre à 11h30.

Lison, Elena et Mira



La vie associative

ACCA Sabarat

La saison 2024/2025 a bien commencé une **dizaine de biches et cerfs** sont prélevés ainsi que quelques sangliers.

Le grand gibier est bien présent sur notre commune. Quelques dégâts sont à déplorer sur les terres agricoles, aussi nous nous efforçons de **réduire les populations**.



L'ACCA de Sabarat compte à ce jour **19 membres** autour du président Christopher. L'entente avec l'ACCA de Campagne sur Arize pour les battues se passe bien.

Les travaux prévus pour améliorer la **cabane des chasseurs** va se poursuivre courant 2025, les bénévoles seront accueillies les bras ouverts

Merci à la commune pour sa subvention annuelle.
Merci aussi aux propriétaires terriens de nous laisser pratiquer notre passion.

Et merci aussi notre lieutenant de l'ouvèterie Gaychet Roland pour la régulation des renards et blaireaux.

Le Président

Foyer Rural Sabarat

La saison 2024-2025 a débuté dès septembre après l'assemblée générale. Une rentrée avec diverses activités quotidiennes proposées. On retrouve le **self-défense**, la **gym douce** et les **jeux de sociétés** ainsi que la **chorale**. Ce sont des activités adaptées à tout âge, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 06.85.72.41.30 ou foyerruralsabarat@gmail.com



Les bénévoles ont concocté un planning de manifestations :

- Samedi 2 novembre : loto gourmand avec divers lots de producteurs locaux. La salle des fêtes du Langoust était comble, un vrai succès !
- Dimanche 5 janvier aura lieu le partage de la galette des rois devant la Mairie. Rendez-vous à 17h. Vin chaud, chocolat et galettes seront de la partie !
- Samedi 8 février : nous organiserons un deuxième loto gourmand, salle du Langoust.
- Lundi 9 juin : grand Vide-Grenier de Pentecôte sous les platanes de l'Ario.

Nous sommes en train de réfléchir sur un **repas spectacle** du type cabaret pour le printemps. Cette année encore, le Foyer Rural a décoré le village avec des **petits sapins en bois**. Nous espérons qu'ils resteront en place comme l'an passé ! Les cartes adhésions sont en vente : adultes 14€ / enfants -12 ans 11€ / membre d'un autre foyer 7€ L'ensemble du Foyer Rural vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 !



À très vite, LE FOYER RURAL

Le Goujon de l'Arize

À l'occasion de la fête locale de SABARAT, l'AAPPMA le Goujon de l'Arize avait organisé un **concours de pêche**. Ce premier concours a été couronné de succès, **14 concurrents** âgés de 8 à 81 ans s'étaient engagés dans cette compétition. Un lâcher de **40 kilos de truites** avait eu lieu la veille, pour permettre aux jeunes et moins jeunes de passer un agréable moment. Monsieur Jean-Pierre HAUBERT président du Goujon de l'Arize a remis les récompenses aux heureux lauréats. En 2025 un concours sera organisé sur la commune de Daumazan Sur Arize. L'assemblée générale de l'AAPPMA le Goujon de l'Arize aura lieu courant janvier 2025.



En 2024

- En mars : l'AMC était présente avec 3 membres dans l'encadrement du Lastours Trial Classic dans l'Aude.
- Cession d'entraînement sport découverte vitesse moto au circuit international d'Aragon en Espagne avec 8 membres.
- En juin : découverte du Jura avec le soutien du club Rocket-3.org
- Soutien du pilote Christophe LOUSTALET et victoire à l'épreuve nationale de Nogaro dans le Gers.
- Soutien du Team Bourgogne Bikers'Days circuit Montmélou en Espagne
- En octobre : découverte du Morbihan avec le soutien du Club Rocket-3.org



En 2025

- Janvier : remise de prix Team Bourgogne
- Mars : Sport Vitesse Moto circuit Portimao au Portugal ; encadrement du Lastours Trial Classic
- Possibilité organisation départ randonnée nocturne à la Salle des Fêtes de Sabarat.

Observatoire Astronomique de Sabarat 2024

L'association de l'Observatoire astronomique de Sabarat rassemble toujours de plus en plus de bénévoles amateurs et passionnés d'astronomie avec près d'une **cinquantaine de membres** cette année et depuis 2021, d'un salarié qualifié (M. Yannick LAMOTTE) pour les animations, les stages et les manifestations publiques. Grâce à l'engagement de ses bénévoles et de son animateur salarié, l'association aura planifié en 2024 une **soixantaine de soirées publiques** avec près de **700 visiteurs** qui auront été accueillis. De plus, à ce jour, **768 scolaires** cumulés se sont rendus à l'Observatoire ou ont accueilli l'Animateur astronomie Yannick dans leurs établissements. Soit **59 classes** sur près de **30 établissements** scolaires différents. Sans oublier **9 centres de loisirs** depuis le début de l'année. Trois stages « Petite Ourse » dans le cadre de l'AFA (Association Française d'Astronomie) ont permis à **14 enfants de 8 à 14 ans** de découvrir l'activité. En tout, **129 enfants** ont participé à **18 stages** déjà depuis le 1^{er} en 2021 et ont pu repartir avec le diplôme « Petite Ourse ».

Un **stage d'initiation à l'astronomie** de 3 jours pour adultes (à partir de 14 ans) a également été organisé en avril 2024. Un rendez-vous sur un week-end a été récemment organisé dans le but de faire découvrir l'Astrophotographie aux adhérents de l'Observatoire. Nul doute que cette animation spécifique sera proposé à un public plus large prochainement. En plus des animations typiquement liées à l'astronomie, d'autres animations sont déjà proposées depuis longtemps comme la confection et le lancement de fusées à eau et de micro fusées à poudre dans les établissements qui le demandent, les Infox en Astronomie pour amener l'enfant de 9 à 16 ans à appréhender les réseaux sociaux et à vérifier les informations qui y sont diffusées.

Des **anniversaires** sont organisés depuis quelques années avec l'Escape Game astronomie, l'observation du Soleil avec les instruments dédiés à l'astre du jour, la visite et le fonctionnement de la coupole et du grand télescope et la participation à des expériences scientifiques sur l'atmosphère et le vide spatial.

L'année prochaine, la **coupole devrait être remise en état**. Elle a besoin d'une nouvelle jeunesse. Le Rotary Club de Foix a d'ailleurs organisé un événement sportif dont les fonds récoltés permettront de réparer une partie de la coupole. Le Bureau de l'Observatoire est bien sûr ouvert à toute aide technique ou financière supplémentaire. Nous remercions grandement la Mairie de Sabarat d'avoir refait la route d'accès à l'Observatoire et de couper l'herbe régulièrement sur les bords. Route qui est de plus en plus utilisée par les visiteurs tant le nombre d'animations proposées est croissant. Nous sommes en train de trouver une solution pérenne pour refaire les panneaux indiquant l'accès à l'Observatoire dont les lettres noires ont quasiment disparu avec le temps.

Nous tenterons enfin de remplir tous les critères pour que l'Observatoire de Sabarat devienne **École d'Astronomie** dans le département. La **nouvelle animation** promise l'année dernière est déjà en exploitation. En effet, l'Observatoire de Sabarat utilise désormais un **Planétarium itinérant** qui a été présenté aux publics de la Fête de la Science aux Forges de Pyrène du 9 au 11 octobre dernier. Idéal pour une immersion totale sous un ciel étoilé et animé pour un groupe d'une quinzaine de participants par séance. Il est déjà proposé aux écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, entreprises, EHPAD, etc. D'un **diamètre de 5 mètres** et d'une **hauteur de 3,20 mètres**, il est utilisé exclusivement en salle. L'intérieur du dôme est 100% opaque et permet une immersion totale dans l'image avec une projection à 360° en format pleine voûte. Notre site Internet annonce régulièrement toutes nos activités : **www.observatoire-sabarat.com**



Comité des fêtes / Petit retour sur 2024

• Samedi 22 Juin – Feu de la St Jean – Place du Coustou

Cette année encore, nous avons souhaité organiser le **feu de la St Jean**. Nous nous sommes retrouvés autour de quelques tapas que le comité avait préparé pour l'occasion et avons pu écouter **Papagayo** autour d'un verre avant que le feu s'embrasse sur le bord de l'Arize. Une soirée fort sympathique !

• Fête de la Ste Anne, les 26 - 27 - 28 Juillet

Nous revoilà une fois de plus tous réunis sur la **Place de l'Ario**, cette année encore nous avons fait le choix de monter le chapiteau, cela nous a réussi puisque nous n'avons



pas vu l'ombre d'une goutte d'eau ! Nous allons donc revenir sur ces 3 jours de fête.

Vendredi, les **gais rimontais** ont animé l'apéro et la moungue comme il se doit et une fois de plus le cassoulet préparé par Damien Biard était excellent et a su rassembler 250 personnes. Quant à la soirée, **DJ Berny** pour son retour à su nous faire danser toute la nuit. Le samedi, le **concours de pêche** organisé par la Fédération de pêche a su divertir nos jeunes sabaratois, ensuite, l'apéro animé par Le temps d'un juke box, a su nous satisfaire avec le choix des chansons que nous souhaitions entendre. Une fois de plus la saucisse frites ne démerite pas avec 150 mètres de vendu.

Ensuite vous avez pu admirer notre traditionnel **feu d'artifice**, il était magnifique ! Et pour finir la soirée en beauté **Euphoria**, comme à son habitude, a su



enflammer la piste de danse ! Dimanche le **cirque** a pu ravir nos chers petits et la fête s'est terminée à l'issue de l'apéritif. Nous espérons vous avoir régaler pendant ces 3 jours de fête, on essaye toujours de faire de notre mieux afin de faire plaisir à tous, jeunes et moins jeunes ! Et j'espère surtout que tous ces moments de convivialité perdureront ! Pour finir, et comme chaque année le **comité recrute...** Si vous souhaitez participer à la vie de votre village rejoignez-nous. Notre assemblée générale aura lieu le Dimanche 26 Janvier à 18 h au Foyer Rural, nous vous attendons nombreux.

SABARATOISES, SABARATOIS

Afin de favoriser la distribution du courrier dans votre boîte aux lettres, pensez à vérifier que votre nom est bien lisible ou à défaut le numéro de votre habitation surtout sur les boîtes aux lettres en batterie. Le facteur et la municipalité vous remercient à l'avance.

RECETTES PARTAGÉES

Pour nos prochaines éditions du journal communal « SABARAT, entre Randouly et Berbéziel », nous aimerions mettre à contribution toutes les personnes désirant partager une ou plusieurs de leurs recettes favorites accompagnées des histoires ou souvenirs joyeux qu'elles vous ont procuré. Nous aimerions ainsi mettre en avant l'héritage culinaire de notre petit village. N'hésitez pas à nous contacter pour nous communiquer vos recettes et nous raconter vos anecdotes à leurs sujets ! Merci à tous ceux qui voudront bien participer, c'est dans la cuisine que se tissent les liens entre le présent et le passé, où chaque plat devient une porte ouverte sur des instants précieux !



ACTIVITÉS POUR LES 60 ANS ET PLUS.

Après les ateliers Mémoire et Sommeil proposés par la Mutualité Française Occitane qui a convié les séniors du 8 novembre au 13 décembre 2022, la Mairie de Sabarat a souhaité réitérer l'expérience au vu du succès et de la satisfaction rencontrée.

C'est donc en collaboration avec M2P Midi Pyrénées Prévention cette fois-ci, que nous avons proposé, aux personnes autonomes de 60 ans et plus, les Ateliers QUIDI MOUV tous les jeudis matin de 9h30 à 11h du 3 octobre 2024 au 30 janvier 2025 à la Salle du Langoust.

Ces ateliers comptent 10 participants, 7 personnes sont de Sabarat et 3 des communes alentours.

Le programme proposé se compose de 12 séances :

- 2 séances individuelles de tests : une en début de programme et une en fin.
- 10 séances collectives, où, en jouant avec des ballons, les protagonistes pourront améliorer leur capacité d'adaptation au quotidien, renforcer leur équilibre, stimuler leur mémoire, développer leur attention, entraîner leur force musculaire, améliorer leur qualité de marche et prendre conscience de leurs capacités et retrouver confiance en eux.

En parallèle de ces ateliers, la mairie de Sabarat a aussi émis un avis favorable aux responsables de la Maison Sport Santé Arize Lèze afin d'accueillir, toujours dans les locaux de la Salle du Langoust, les ateliers SPORT SANTÉ tous les mardis et jeudis après midi de 15h30 à 17h.

Ce sont des programmes et des ateliers d'activité physique adaptée permettant de découvrir le sport santé gratuitement. Mais contrairement aux ateliers QUIDI MOUV, où la participation se fait sur la base du volontariat uniquement, pour les ateliers SPORT SANTÉ ce sont les médecins généralistes qui dressent une liste de patients nécessitant une reprise d'activité physique qui sont conviés à participer à ces ateliers, libre à eux ensuite d'accepter ou pas la proposition.



La Commune de Sabarat est ravie de pouvoir proposer régulièrement des activités à ses séniors, elles seront mises en place à chaque opportunité qui nous sera proposée !